

ANNEXE III

Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Souffleur de verre
options «Verrerie scientifique» et «Enseigne lumineuse»

Règlement d'examen

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE « SOUFFLEUR DE VERRE » Option Verrerie Scientifique et Option Enseigne Lumineuse			Scolaires (Etablissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements publics)	Scolaires (Etablissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
			ÉPREUVES	Unités	Coeff.

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF *	Ponctuel écrit	4h
EP2 Réalizations prenant en compte la formation en milieu professionnel	UP2	13(1)	CCF	Ponctuel	12h (2)

UNITÉS GÉNÉRALES

EG1- Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 - Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EG4 - Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn

***CCF** : Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 heure pour la vie sociale et professionnelle soit 11 heures maximum pour la mise en œuvre.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.